

PRÊT COMPLÉMENTAIRE AU PRÊT BANCAIRE

PRÊT SUBORDONNÉ

En complément d'un crédit bancaire, pour financer un investissement, la reprise d'une activité ou les besoins liés à l'exploitation.

TYPE DE PRODUIT : prêt subordonné

ACCORDÉ : à votre entreprise via votre banque ou société de leasing

PHASE DE DÉVELOPPEMENT : Création, Croissance, Transmission

MONTANT MIN : 25.000 €

MONTANT MAX : 500.000 € par projet. Encours maximum de 1.000.000 €

Maximum 40% du montage financier

Pour qui ?

Ce produit s'adresse :

- aux PME (indépendants et entreprises)
- situés en Région wallonne
- n'étant pas en difficultés financières
- dans un secteur éligible

Pour quoi ?

Ce prêt vous permet de financer :

- des investissements immobiliers et mobiliers
- le développement de votre fonds de roulement
- la reprise d'une entreprise

Durée

Même durée que le crédit bancaire ou le leasing conjoint, avec un maximum de 15 ans (17 ans en cas de franchise en capital de 2 ans).

Taux d'intérêt

Taux de la banque ou de la société de leasing moins 2% avec un plancher correspondant à l'IRS (taux de référence publié quotidiennement) + 1.25%

Spécificités

GARANTIE SUR LE PRÊT

Pas de garantie exigée ni de l'entreprise, ni de l'entrepreneur.

Garantie donnée par la banque d'un montant fixe d'1/4 du prêt initial dans certains cas.

Soutien du Fonds Européen d'investissement



Cofinancé par
l'Union européenne



European
Investment Fund

Infos

www.wallonie-entreprendre.be
1890 ou 04 237 07 70